

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 24-26 mai 2004

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Point 1 de l'ordre du
jour**

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2004/1/2/Rev.1
11 mai 2004
ORIGINAL: ANGLAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ



Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Directeur exécutif soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa session annuelle de 2004. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

2. *Désignation du Rapporteur*

En application de l'article XII du Règlement intérieur et conformément aux méthodes de travail établies, le Conseil voudra peut-être aussi nommer un Rapporteur parmi les représentants.

3. *Questions stratégiques actuelles et futures*

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Directeur exécutif présentera au Conseil, **pour examen**, un exposé oral des questions stratégiques auxquelles le Programme est confronté.

4. *Rapports annuels*

a) Rapport annuel sur les résultats de 2003

La recommandation (h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1—Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance), stipule qu'"il devrait être élaboré un Rapport annuel d'exécution". Le Rapport annuel sur les résultats de 2003 est le premier rapport de ce type; il est présenté au Conseil d'administration **pour examen**.

De même que les autres instruments de gouvernance —le Plan stratégique et le Plan de gestion biennal— le Rapport annuel sur les résultats est présenté pour la première fois au Conseil d'administration. Dans ce rapport, les résultats du PAM en 2003 sont examinés au regard i) des objectifs et des indicateurs contenus dans le Plan stratégique et financier (2002–2005), approuvé en 2001, et ii) des priorités stratégiques et de gestion énoncées dans le Plan stratégique (2004–2007) et le Plan de gestion pour l'exercice biennal 2004–2005, approuvés en 2003. Ainsi, le Rapport annuel sur les résultats assure transition entre deux périodes de programmation stratégique et deux exercices budgétaires: il replace les résultats de 2003 dans le contexte du cadre stratégique original et les projette dans le contexte des nouvelles priorités stratégiques et de gestion.

b) Rapport annuel du Directeur exécutif au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO, 2003

En vertu de l'Article VII.2 du Règlement général du PAM, le Directeur exécutif doit soumettre au Conseil d'administration, **pour approbation**, un Rapport annuel. Suite à l'approbation par le Bureau de la décision relative à la "Simplification des rapports de l'Organisation au Conseil d'administration et aux organes de tutelle du PAM" et à la présentation du premier Rapport annuel sur les résultats, le Rapport annuel du Directeur exécutif pour 2003 sera le dernier et suivra la présentation commune arrêtée pour les rapports annuels des fonds et des programmes en vertu de la résolution 48/142 de l'Assemblée générale. Conformément à la résolution 53/192 de l'Assemblée générale, les questions découlant de l'application du programme de réformes du Secrétaire général, de l'examen triennal des politiques et de la suite donnée aux conférences internationales y figurent.



5. *Questions de politique générale*

a) Questions relatives à la nutrition

Le Secrétariat propose que le Conseil d'administration centre la composante politique générale de cette session sur la nutrition puisqu'il s'agit de l'une des priorités stratégiques identifiées dans le Plan stratégique qui n'a pas récemment fait l'objet de discussions de politique générale au Conseil. Ce point de l'ordre du jour couvre les trois rapports suivants soumis **pour approbation**:

➤ Vivres pour la nutrition: intégrer la nutrition dans les programmes du PAM

Un document sur les **vivres pour la nutrition** contient des informations sur les tendances récentes des programmes de nutrition maternelle et infantile accompagnés d'une aide alimentaire, et des activités qui s'y rattachent. Le document précise les principes qui sous-tendent la conception et la mise en œuvre d'interventions efficaces dans le domaine de la nutrition et présente un cadre stratégique dans lequel s'inscriront les activités du PAM dans ce domaine.

➤ Enrichissement en micronutriments: l'expérience du PAM et la voie à suivre

Un rapport sur l'**enrichissement des aliments** montre l'importance d'utiliser l'aide alimentaire pour combattre certaines carences en micronutriments, souligne les expériences faites jusqu'ici par le PAM en matière d'enrichissement en micronutriments et propose des mesures pour développer les activités dans ce domaine, y compris en aidant les pays à se doter des moyens voulus.

➤ La nutrition en période de crise: l'expérience du PAM et les difficultés à surmonter

Un rapport sur la **nutrition et les situations d'urgence** cherche à montrer, faits à l'appui, comment le PAM et ses partenaires abordent actuellement la nutrition dans les situations d'urgence et comment la pratique a évolué au cours des dernières décennies et suggère des moyens de renforcer l'impact nutritionnel des activités du PAM en période de crise et après.

b) Transition des secours au développement

Le Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG) et le Comité exécutif pour l'assistance humanitaire (ECHA) ont créé un groupe de travail commun sur les questions ayant trait à la transition suite à deux séries de directives en matière de politique énoncées respectivement dans la résolution E/2002/32 du Conseil économique et social et le point 14 du rapport du Secrétaire général (A/57/387/2002). Les activités du groupe de travail commun ont suscité l'intérêt constant des Conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies, le Conseil d'administration du PAM ayant pour sa part demandé au groupe de travail de le tenir informé de la progression de ses travaux. Ce document, présenté au Conseil d'administration **pour examen**, est un résumé du rapport final du groupe de travail conjoint, disponible uniquement en langue anglaise et sur demande.

c) Principes humanitaires*

À sa première session ordinaire de 2004, le Conseil d'administration a pris note des informations contenues dans le document WFP/EB.1/2004/4-C et a approuvé les dix principes humanitaires qui seront inclus dans la Synthèse des politiques générales du PAM. Le Conseil a également demandé au Secrétariat de lui présenter **pour information** à sa session suivante en mai un document sur le contenu de l'énoncé des principes humanitaires.



d) Définition des opérations spéciales—Amendement à l'article II.2(d) du Règlement général, catégories d'activités du PAM

À sa première session ordinaire de 2004, le Conseil d'administration a pris note des informations contenues dans le document WFP/EB.1/2004/7 et a indiqué qu'il examinerait à nouveau la question de la définition de la catégorie d'activité des opérations spéciales à sa session annuelle. Ce document, présenté au Conseil d'administration, **pour approbation**, propose une nouvelle définition de la catégorie d'activité des opérations spéciales.

e) Réduction du nombre des sessions du Conseil d'administration

Suite à la recommandation (q) du groupe de travail sur la gouvernance, approuvée par le Conseil d'administration en 2000, et à des fins d'harmonisation avec d'autres fonds et programmes, la proposition de regrouper deux sessions en une seule réunion annuelle au mois de mai/juin est présentée au Conseil d'administration **pour approbation**. La proposition a reçu l'aval du Bureau et de son groupe directeur sur la gouvernance.

f) Simplification des rapports soumis par l'Organisation au Conseil d'administration et aux organes de tutelle du PAM

Suite à la présentation cette année du premier Rapport annuel sur les résultats, conformément à l'Article VII.2 du Règlement général, le Secrétariat présente au Conseil d'administration, **pour approbation**, une proposition en vue de la simplification des rapports de l'Organisation au Conseil d'administration, assortie de mesures transitoires pour 2004. Cette proposition a reçu l'aval du Bureau.

6. *Ressources, questions financières et budgétaires*

a) Rapport de synthèse sur les finances*

Le Conseil sera saisi, **pour information**, d'un document exposant diverses questions financières connexes réunies dans un rapport de synthèse complet. Le document contiendra des informations sur l'utilisation des ressources, les dérogations au recouvrement des CAI, la gestion de la trésorerie et des placements et le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2002–2003.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et du Comité financier de la FAO.

b) Comptes vérifiés de l'exercice biennal 2002–2003

Conformément à l'article XIV.6 b) du Règlement général, le Directeur exécutif soumettra au Conseil, **pour approbation**, les états financiers du PAM pour l'exercice biennal, ainsi que l'opinion et le rapport détaillé du Commissaire aux comptes. Les états financiers sont présentés sous couvert de la déclaration du Directeur exécutif concernant les comptes de l'exercice biennal.

Le Conseil sera saisi, **pour examen**, des rapports du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion.

Le Conseil sera également saisi, **pour information**, des observations et recommandations du CCQAB et du Comité financier de la FAO.



c) Rapport de l'Inspecteur général

Conformément à l'article VI.2 b) viii) du Règlement général du PAM, le Rapport de l'Inspecteur général pour la période 2002–2003 sera soumis au Conseil d'administration **pour examen**. Le Conseil voudra peut-être formuler des observations à ce sujet, lesquelles seront transmises en même temps que le rapport au Bureau des services de contrôle interne de l'Organisation des Nations Unies, comme prévu par la décision 1996/EB.3/3 du Conseil.

Le Conseil sera également saisi, **pour information**, des observations et recommandations du CCQAB et du Comité financier de la FAO.

d) Objectif de contributions du PAM (2005–2006)

Il sera soumis au Conseil, **pour approbation**, un document présentant l'objectif de contributions proposé par le Directeur exécutif pour l'exercice biennal 2005–2006 qui sera soumis à la Conférence pour les annonces de contributions convoquée par le Secrétaire général des Nations Unies et le Directeur général de la FAO, qui doit se tenir la première semaine de novembre 2004.

e) Situation actuelle du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2004–2005*

Le Conseil sera saisi, **pour information**, du rapport sur l'exécution du Plan de gestion pour l'exercice biennal 2004–2005.

Le Conseil sera également saisi, **pour information**, des observations et recommandations du CCQAB et du Comité financier de la FAO.

7. *Questions d'administration et de gestion*

a) Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2003

Le Directeur exécutif présentera au Conseil, **pour examen**, un rapport sur les pertes de produits survenues après livraison dans les pays bénéficiaires.

Les derniers éléments d'information concernant les pertes de vivres au Bangladesh seront exposés oralement.

b) Composition du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures)*

Le Conseil sera saisi, **pour information**, de la liste de l'ensemble du personnel international (cadre organique et catégories supérieures) sous contrat d'une durée d'un an ou plus, au 31 décembre 2003. Elle inclut les administrateurs recrutés sur le plan international, les administrateurs auxiliaires et les volontaires des Nations Unies, ainsi que les autres catégories de personnel employé par le Programme.



c) Note d'information sur la mise en oeuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité*

À sa session annuelle de 2003, le Conseil d'administration a reçu la "Note d'information sur la mise en oeuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité" (WFP/EB.A/2003/8-D), mentionnant l'intention du Secrétariat de tenir le Conseil d'administration régulièrement informé des progrès accomplis. Le Programme de travail pour l'exercice biennal 2004–2005 (WFP/EB.1/2004/10-A), approuvé par le Conseil d'administration, prévoit que le Secrétariat fasse le point de la situation sur cette question importante tous les ans lors de la session annuelle. À sa première session ordinaire de 2004, le Conseil d'administration a également pris note des informations présentées au sujet du programme de mise à niveau de la sécurité du PAM et a souhaité obtenir un rapport sur l'état d'avancement à sa session annuelle de 2004 (2004/EB.1/26). Ce document est présenté **pour information**.

8. *Questions diverses*

Les représentants et le Directeur exécutif voudront peut-être soulever d'autres questions présentant un intérêt pour le Conseil d'administration.

9. *Vérification des décisions et recommandations adoptées*

Le Conseil d'administration sera saisi d'un projet de document reflétant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours, pour en vérifier l'exactitude.

* Conformément aux décisions relatives à la gouvernance que le Conseil d'administration a approuvées à sa session annuelle et à sa troisième session ordinaire de 2000, les documents soumis au Conseil pour information ne sont discutés que si un de ses membres le demande expressément, suffisamment avant la séance, et si la présidence décide de faire droit à cette demande, considérant qu'il s'agit d'une utilisation appropriée du temps du Conseil.

